

# SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JANVIER 2004

*Présents : Gérard Bisiaux, Gilles Caiset, Éric Dudouet, Christophe Gaillardot, Yves Girardet, Bernard Hérard, Patrick Schummer, Pierre Schummer*  
*Absente excusée : Véronique Boirin*  
*Absents : : Anne-Brigitte Magerand, Didier Noirot*  
*Secrétaire de séance : Éric Dudouet*

## Élection des délégués à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais : un titulaire et un suppléant, au scrutin secret.

Candidat au poste de titulaire : Gérard Bisiaux

8 votants, 8 voix pour Gérard Bisiaux

Candidat au poste de suppléant : Yves Girardet

8 votants, 7 voix pour Yves Girardet, 1 bulletin blanc.

Sont déclarés élus : Gérard Bisiaux au poste de titulaire et Yves Girardet au poste de suppléant.

## Sentier de randonnée pédestre

Vu la législation relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR),

Vu l'intérêt touristique que peut présenter la randonnée pour le développement local,

Vu le plan cadastral joint présentant le tracé complet de l'itinéraire sur la commune et identifiant l'ensemble des propriétaires fonciers concernés,

Le conseil municipal décide d'autoriser la circulation non motorisée (pédestre, équestre et cycliste) sur les chemins relevant de son autorité et répertoriés comme suit :

<i>Du repère</i>	<i>au repère</i>	<i>Nom de la voie</i>
A'	A	Chemin communal dit des Brélies
A	B	Chemin rural n° 29 de Pothière à Chassin
B	C	Chemin rural n° 8 dit de la Pothière
E	F	Rue du Moulin, rue de la Charme, chemin rural n° 19 dit de Saint Baudry
F	G	Chemin vicinal ordinaire n°5

<i>Du repère</i>	<i>au repère</i>	<i>Nom de la voie</i>
I	J	Chemin communal dit de Cruzille
J	L	Chemin communal dit des Petits Champeaux
L	H	Chemin communal dit de Brevon
H	M	Chemin rural n° 15 d'Aignay le Duc à Echalog
M	N	Chemin rural n° 11 d'Etalante à Minot

Les portions de chemin D à E (Chemin rural n° 8 de la Pothière) et G à H (Chemin rural n°11) dépendent de l'Association Foncière.

La portion de chemin C à D est la voie départementale D901.

Dans cette perspective le conseil municipal s'engage à :

- assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au PDIPR de la Côte d'Or, conformément aux prescriptions du Code Rural, impliquant notamment la recherche d'itinéraires de substitution si le maintien du tracé est impossible;
- autoriser l'entretien et le balisage des voies concernées par des personnes habilitées par les fédérations nationales, dans des conditions adaptées à la randonnée et dans le respect de l'environnement.

Enfin le conseil municipal sollicite l'inscription des tronçons susmentionnés au PDIPR.

### **Aménagement de la parcelle ZC6**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Nicolas SCHMITT d'un montant de 760,96 €uros TTC pour des travaux de terrassement de mise en sécurité de la parcelle ZC6.

*Le Conseil Municipal prend connaissance des problèmes en cours de traitement et évoque les solutions à envisager :*

- *Préparation du Plan départemental de transport scolaire 2004-2005.*
- *Contribution communale 2004 au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.*
- *Regroupement des Trésoreries d'Aignay le Duc et Recey sur Ource.*
- *Aménagement rue du Mont : pas de participation SIVOM en 2004.*
- ...

Le maire G.Bisiaux